



DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16.08.2017 au 15.01.2018



Achat d'un véhicule neuf pour les travaux publics

Le Conseil municipal accepte l'acquisition d'un Toyota Hilux avec le garage St-Christophe pour la somme de CHF 39'700.00 TTC.

Réfection du toit de la crypte - Adjudication travaux de menuiserie et ferblanterie

Le Conseil municipal accepte d'adjuger les travaux à l'entreprise DM BOIS SA, pour le montant de CHF 24'931.60 TTC.

Route de Bas-Vièze à Morgins - Renforcement réseau d'eau potable - Adjudications travaux d'appareillage et de génie civil

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux de renforcement de cette conduite d'eau potable aux entreprises suivantes :

Appareillage : à l'entreprise Christophe et Rudy Gollut Sàrl, pour le montant de CHF 72'854.80 TTC.

Génie civil : à l'entreprise Michaud & Mariaux SA, pour le montant de CHF 118'405.65 TTC.

Route des Buttes à Morgins - Renforcement réseau d'eau potable - Adjudications travaux d'appareillage et de génie civil

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux de renforcement de cette conduite d'eau potable aux entreprises suivantes :

Appareillage : à l'entreprise Christophe et Rudy Gollut Sàrl, pour le montant de CHF 62'506.50 TTC.

Génie civil : à l'entreprise Sabeco SA, pour le montant de CHF 80'346.50 TTC.

Revêtement bitumineux route du Corbeau et réaménagement de la route de Plamproz à Morgins - Adjudications

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux aux entreprises suivantes :

- **route du Corbeau** : à l'entreprise Sabeco SA, pour le montant de CHF 86'227.20 TTC
- **route de Plamproz** : à l'entreprise Routes & Revêtements SA, pour le montant de CHF 349'950.65 TTC.

Mur route de la Croix-du-Nant - Adjudication

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise Sabeco SA, pour le montant de CHF 43'723.50 TTC.

Réfection Auberge de la Bourgeoisie - Adjudication travaux de ventilation

Le Conseil municipal décide d'adjuger ces travaux à l'entreprise Climaval SA, pour le montant de CHF 32'910.30 TTC.

15ème Rallye du Chablais - Demande de fermeture de route des Rives les 1 et 2 juin 2018

Le Conseil municipal accorde l'autorisation comme les années précédentes, en mentionnant que les frais de remise en état et dégâts éventuels seront à la charge de l'organisateur.



DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16.08.2017 au 15.01.2018

Remplacement sol de la bibliothèque - Adjudication

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise la meilleure marché, soit Dély Frères SA, pour le montant de CHF 17'408.90 TTC.

Giratoire de la Tine - Aménagement du rond-point

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise la meilleure marché, soit Jean-Luc Défago à Choëx, pour le montant de CHF 20'903.40 TTC.

Projet Ecopoint près du chalet de la Treille

Le Conseil municipal accepte de supprimer en vue de l'aménagement de la place du village les containers en haut des escaliers au-dessus des WC publics et de centraliser l'Ecopoint vers la Treille avec mise en place de moloks papier/carton, poubelles et récupérateur PET et TEXTURA.. Le but à long terme est de supprimer les containers plastiques et d'uniformiser ces points de récoltes sur notre commune.

A noter que deux places de parc uniquement seront supprimées dans ce secteur.

Déchetterie - Ouverture supplémentaire

Le Conseil municipal accepte l'ouverture supplémentaire de la déchetterie à partir du 01.01.2018. Uniquement en horaire d'été où la demande est plus importante : le mercredi après-midi, de 13h30 à 19h00.

Aménagement torrent de la Vièze à Morgins - Adjudication honoraires études hydrologiques et génie civil

Le Conseil municipal accepte les propositions d'adjudications, soit :

- mandat hydrologique : au bureau François-Xavier Marquis Sàrl, pour le montant de CHF 24'498.55 TTC
- mandat génie civil : au bureau ARC Génie Civil, pour le montant de CHF 9'756.20 TTC.

Crèche-nurserie Le Parachute - Engagement d'une stagiaire

Le Conseil municipal accepte l'engagement de Mme Sarah Marques en qualité de stagiaire éducatrice de l'enfance pour la crèche-nurserie-UAPE dès septembre 2017 et pour une durée d'une année.

Salle polyvalente de Troistorrents - Remplacement sol de la scène

Le Conseil municipal décide d'adjuger la réfection du sol de la scène de la salle polyvalente à l'entreprise Dubosson Frères SA, pour le montant de CHF 21'055.80 TTC.

Musée Historique du Chablais - Aide financière

Le Conseil municipal décide, de signifier notre renoncement à reconduire notre aide de CHF 1'000.00 par année.



DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16.08.2017 au 15.01.2018



Société coopérative La Cavagne - Opportunité d'agrandissement de leurs locaux - Demande d'acquisition de terrain

Le Conseil municipal accepte de céder les mètres carrés nécessaires à la société coopérative la Cavagne afin de permettre la construction de la cave d'affinage.

Pour ce qui est du prix, comme ce projet est intercommunal et que les communes sont appelées à participer à hauteur de 10 % de l'investissement, le Conseil municipal décide de céder le terrain gratuitement et, en contrepartie, les communes de Val-d'Illiez et de Champéry devront accepter une répartition 1/3-1/3-1/3 du montant total de participation.

Programme d'intégration cantonal 2

Le Conseil municipal accepte le principe, sous réserve de l'accord de toutes les communes :

- d'assurer la suite de la mise en œuvre de ce programme d'intégration et les projets en cours, accepter l'augmentation de la contribution annuelle de la commune de Troistorrents de CHF 3'105.00 à CHF 5'000.00 pour les années 2018 à 2021;
- l'engagement d'un(e) nouveau/nouvelle délégué(e) à l'intégration pour la région Collombey et vallée d'Illiez + région Haut-Lac à 80 % ou 2x40 % selon discussion entre les représentants des communes concernées.

Patinoire provisoire

Le Conseil municipal accepte l'installation de la patinoire provisoire à Troistorrents et Morgins.

A la fin de cette première année, un bilan devra être établi afin de décider si cette expérience pourra être renouvelée.

Télé Morgins SA - Sursis concordataire

Le Conseil municipal accepte de signer la déclaration d'intention de soutien du concordat auprès du juge.

Cour d'école au Village - Aménagements

Le Conseil municipal adjuge, selon la procédure de gré à gré, la fourniture et pose de grillages à l'entreprise Pich Art Design, pour le prix de CHF 48'967.20 TTC et accepte les frais de sciage des piles de béton existantes pour un montant estimé à CHF 17'000.00.

Salle de la Jeur Morgins - Divers travaux d'entretien

Le Conseil municipal adjuge, selon la procédure de gré à gré, ces divers travaux à l'entreprise Michaud & Mariaux SA, pour le prix de CHF 11'379.40 TTC.

Corinne Cipolla s'est récusée.

Ramassage papiers et cartons

Le Conseil municipal accepte de supprimer le ramassage bimestriel en raison de l'ouverture supplémentaire de la déchetterie le mercredi en saison estivale et des Molok en place.



DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16.08.2017 au 15.01.2018

Consolidation crédit de construction du parking - Prêt fixe de CHF 5'000'000.00 - Offres des banques

Le Conseil municipal décide d'accepter l'offre de la Banque Raiffeisen à un taux de 0,87 % pour 10 ans.

Règlement sur la gestion des déchets

Le Conseil municipal approuve le nouveau règlement sur la gestion des déchets, selon la version 2017 de l'Etat du Valais, ainsi que l'annexe 3.

Engagement collaborateur administratif auprès du cadastre - Contrat à durée déterminée

Le Conseil municipal accepte l'engagement de M. Vincent Fornage pour une durée déterminée.

Demande d'autorisation d'exploiter café-restaurant "La Maison Rouge" à Troistorrents

Le Conseil municipal accorde l'autorisation d'exploiter cet établissement.

Ouverture : du mardi au vendredi de 06h30 à 01h00 du samedi au dimanche de 09h00 à 01h00, fermé le lundi.

Salle polyvalente de Troistorrents - Remplacement éclairage

Le Conseil municipal a adjugé, en séance du 16.10.2017, le remplacement des luminaires, selon la procédure de gré à gré, à l'entreprise Grau Electricité SA, pour le montant de CHF 34'939.00 TTC.

Coût de l'installation de variateurs de lumière : CHF 3'000.00 par zone.

Ledit Conseil décide de les installer en 4 zones, soit pour un coût total de CHF 12'000.00.

Mérites sportif et culturel 2017

Le Conseil municipal accepte les propositions de la commission "Culture, Sports et Loisirs" pour les mérites sportif et culturel 2017, soit :

- M. Yannick Parvex (couronne nationale en lutte)
- les classes primaires de Morgins (participation à un film de la RTS).

Eclairage public - Mise en valeur de l'église

Le Conseil municipal accepte d'engager le montant CHF 39'844.00 TTC, pour réaliser l'éclairage du clocher.

Local du feu bâtiment du Pas - Réfection de l'isolation périphérique

Le Conseil municipal adjuge les travaux de réfection, selon la procédure de gré à gré, à l'entreprise Guidetti Sàrl à Monthey, pour le montant de CHF 6'977.20 TTC.

Télesiège Morgins-La Foilleuse - Renouvellement de la concession et de l'autorisation d'exploiter

Le Conseil municipal accepte le renouvellement de la concession de la Foilleuse selon courrier du département de la mobilité, du territoire et de l'environnement.



DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16.08.2017 au 15.01.2018



Local de chaufferie au Village - Ventilation

Le Conseil municipal adjuge la pose d'une ventilation mécanique, selon la procédure de gré à gré, à l'entreprise Métal Assistance SA à Morgins, pour le montant de CHF 13'251.60 TTC.

Engagement responsable technique des bâtiments publics

Le Conseil municipal décide d'engager M. Samuel Donnet à ce poste.

Fermeture établissements publics

Le Conseil municipal :

- prend note qu'en ce qui concerne la discothèque le SAF, l'heure de fermeture figure déjà dans l'autorisation d'exploiter, soit à 04h00 avec arrêt de la musique à 03h30. La décision de prolongation de fermeture pour la saison d'hiver peut être accordée sur demande écrite et avec accord des copropriétaires de la PPE Résidence Bellevue
- le Yucatan a aussi une autorisation d'exploiter jusqu'à 04h00. Cette heure de fermeture peut être maintenue à condition qu'un agent de sécurité soit engagé pour le service d'ordre à la sortie de l'établissement.

Tribunal de police - Validation des membres pour les communes de la vallée d'Illiez

Le Conseil municipal accepte la constitution du Tribunal de police avec les personnes suivantes :

- Richard-Xavier Posse comme greffier-juriste (travaille à l'Etude d'avocats Coppey et Fracheboud à Monthey)
- Valentin Rithner, juge de Commune à Champéry
- Marc Bovard, juge de Commune à Val-d'Illiez
- Dominique Rouiller, juge de Commune à Troistorrents

M. Richard-Xavier Posse sera le président du Tribunal.

Les remplaçants seront :

- Marie-Christine Dussez, vice-juge de Commune à Champéry
- Ghislaine Gillibert, vice-juge de Commune à Val-d'Illiez
- Anne-Françoise Dubosson, vice-juge de Commune à Troistorrents.

Place de jeux chalet de la Treille - Adjudication

Le Conseil municipal a choisi le projet de la Pépinière Constantin dont le devis s'élève à CHF 99'957.75 TTC.

Projet Vallon de They - Honoraires

Le Conseil municipal accepte le paiement de CHF 6'565.20 TTC pour le projet du Vallon de They et de poursuivre la procédure de mise à l'enquête publique.

Commission Salubrité-Environnement-Eaux usées

Le Conseil municipal décide d'accorder 80 sacs par années pour les personnes incontinentes et gravement malades.



DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16.08.2017 au 15.01.2018



Achat d'un Gerbeur (élevateur) pour les travaux publics et d'une machine (RAPID) avec lame à neige

Le Conseil municipal accepte l'achat du Gerbeur EJC 112z, pour le prix de CHF 9'275.00 HT et de la machine (RAPID) pour l'entretien du parking pour le prix promotionnel de CHF 8'400.00 TTC.

Vision de développement de notre territoire - Proposition d'étude et budget

Le Conseil municipal adjuge le mandat d'étude et budget, selon la procédure de gré à gré, au bureau Agoraplan à Sierre, pour le montant de CHF 48'000.00 HT.

Votation sur l'initiative "No-Billag"

Le Conseil municipal a décidé à la majorité de soutenir le non à "No-Billag".

Engagement responsable comptable

Le Conseil municipal accepte l'engagement de Mme Victoria Tromelli-Fussambri à ce poste. Entrée en fonction : le 01.03.2018.

Café-restaurant de la Pive à Morgins - Reprise gérance

Le Conseil municipal accepte la candidature de Mme Alizée Ludi.

Choix du nom pour le parking communal

Sur la base des idées soumises lors du concours organisé dans le cadre de l'inauguration du parking, le Conseil municipal a décidé de choisir le nom de "LA TINE" pour le parking.

Règlement sur la gestion des déchets - Mesures sociales Foyer Trois Sapins et crèche-garderie-UAPE

Selon Antenne Région Valais, il est possible d'utiliser des sacs identifiés brun pour le Foyer, tout en déclarant le tonnage à la SATOM (selon estimation : 22 tonnes).

De ce fait le Conseil municipal accepte cette solution et décide de facturer un montant forfaitaire au Foyer les Trois Sapins de CHF 8'000.00 par année, pour le ramassage de ces ordures.

Règlement sur la gestion des déchets - Mesures sociales naissances

Le Conseil municipal accepte la mesure d'accompagnement suivant :

Nouvelle proposition :

Rattrapage pour les enfants nés en 2015 = 20 sacs (37 naissances)

Rattrapage pour les enfants nés en 2016 = 40 sacs (49 naissances)

Rattrapage pour les enfants nés en 2017 = 60 sacs (42 naissances)

Enfants nés en 2018 = 80 sacs (estimation budget 2018 : 50 naissances).

F. Donnet-Monay, Président

S.-B. Donnet, Secrétaire